



**Conseil municipal du 15 septembre 2022 à 20h30
Salle du conseil Chavagnac**

COMPTE RENDU ET DÉCISIONS

Membres présents : 13

Membres excusés: 13

Présents : TAVET Alain, MARTY Annie, LAGRANDCOURT Sylvie, VEDRENNE Alain, BOUQUIER Cyril, FRERE Christophe, CHANQUOI Jean-Marie, SERRE Jean-Claude, TOCHEPORT Michel, MONTENERO Anne-Sophie, SELVES Céline, LAFORGUE Catherine, BERRIER Aurélie

Excusés: GARGAUD Stéphane, ROUSSEL Corinne, LAVAL Cécile, THIRRION Kristel, VILLEMUR Nadège, LAVAL Jean-Claude,

Mme MARTY Annie a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

1-:Point École :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que :

- la chape liquide a été coulée cette semaine dans les nouveaux locaux,
- le lambris a été posé sous la charpente du préau,
- les câbles électriques et les travaux de plomberie sont en cours de réalisation,
- le crépi sera réalisé dans 3 semaines,
- le déménagement dans les nouveaux locaux est prévu pendant les vacances de Noël,
- une climatisation réversible sera installée dans les nouvelles classes et à terme dans les classes actuelles. Pour les jours de grand froid, nous gardons la possibilité de basculer sur la cuve à fioul pour un coût moindre,
- pose d'un deuxième compteur électrique pour les nouveaux bâtiments (soit 2 compteurs au total sur le site car le compteur existant ne supportait pas le besoin de puissance de l'agrandissement)

Lors de la deuxième tranche des travaux pour réfection de la cour et aménagement extérieur, une structure de jeux en alu sera installée, avec dalles amortissantes, ainsi qu' un enrobé coloré beige ou une résine (dans l'attente des devis) et l'abri déjà prévu pour les parents et collégiens/lycéens au niveau du portail d'entrée sera posé en même temps.

RDV pris le 23/09/2022 à 14h00 auprès des services du Département pour une demande d'avance de subventions sur travaux .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte ces propositions à l'unanimité
- autorise Mr le Maire à effectuer toute les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces nécessaires s'y rapportant pour mener à bien cette affaire

2- Délibération Modification Tableau des Emplois:

Les heures effectuées sur la pause méridienne par Hélène Boulanger et Patricia Chamsidine actuellement rémunérées par la mairie seront désormais prises en charge par le SIVOS à compter du 1^{er} octobre (les tâches effectuées incombant plus au syndicat).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte cette proposition à l'unanimité
- autorise Mr le Maire à effectuer toute les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces nécessaires s'y rapportant pour mener à bien cette affaire

3-Délibération Mise à Disposition :

Mise en place d'une convention de mise à disposition du personnel entre les communes des Coteaux Périgourdins et Ladornac en cas de besoin ponctuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte cette proposition à l'unanimité
- autorise Mr le Maire à effectuer toute les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces nécessaires s'y rapportant pour mener à bien cette affaire

4-Enquête publique Chemin Blondel:

La commissaire enquêtrice propose un calendrier pour l'enquête publique concernant le projet d'aliénation d'un chemin rural inclus dans une propriété privée :

- le 17 novembre 2022 : l'arrêté est affiché à la porte de la mairie et aux 2 extrémités du chemin ,
- le 5 décembre de 9h30 à 10h30 : ouverture de l'enquête et 1ère permanence;
- le 20 décembre 2022 de 13h30 à 14h30 : clôture de l'enquête 2ème permanence
- le 18 janvier 2023 : remise du rapport et des conclusions et avis à Mr le maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte cette proposition à l'unanimité
- autorise Mr le Maire à effectuer toute les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces nécessaires s'y rapportant pour mener à bien cette affaire

5- Dénonciation lot N°8 infructueux :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au désistement de l'entreprise ROCHE pour effectuer les travaux prévus à l'école, il y a lieu de dénoncer le lot n°8. Il explique qu'un titulaire ne peut sous traiter que l'exécution de certaines parties de son marché public, en d'autres termes, le titulaire ne peut intégralement sous traiter l'exécution du marché public.

Donc nous sommes dans l'obligation de résilier le marché du lot n°8 et d'attribuer celui-ci à un sous traitant en signant un marché directement avec lui.

Le conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, décide

- d'accepter la résiliation du marché avec l'entreprise EURL ROCHE Jean- François.
- d'autoriser le Maire à signer le nouveau marché avec l'entreprise MAGNE Pascal ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

6-Point Borne Télémédecine :

La borne fonctionne bien et est de plus en plus utilisée soit environ 3 à 4 téléconsultations par semaine durant le mois d'août et environ 2 par jour en septembre.

Les rendez-vous sont à prendre en Mairie aux heures d'ouverture : 05.53.51.08.61

Au delà des horaires Mairie, veuillez contacter le 05.53.42.07.02

7- Point Praticiens :

Le contrat de location de Mme Marjorie Vanhove (magnétisme) a été suspendu à sa demande, une nouvelle praticienne Mme Corinne Vernat (réflexologue) prendra la location à partir du 1^{er} octobre 2022.

8- Divers:

*Monsieur le maire est allé à la rencontre des nouveaux habitants de notre commune, le conseil Municipal se joint à lui pour leur souhaiter la bienvenue.

*Participation au Budget participatif : L'ACL Section Jeunesse a déposé une idée de projet n°13 nommé « ADOSPACE » concernant l'achat d'un chapiteau pour de multiples manifestations. Nous comptons sur vous pour voter en ligne (www.budgetparticipatif.dordogne.fr) ou en mairie sur bulletin papier.

*Réflexion pour une installation de panneaux solaires sur toiture de l'école actuelle côté cour pour une autoconsommation et éventuelle revente de surplus.

*Lors de la démolition de l'escalier derrière la cour d'école, 3m3 de pierres ont été récupérées. A ce jour, le conseil municipal décide de stocker ces pierres à l'abri et de les garder pour d'éventuels besoins.

*Un correspondant Incendie/Secours doit être désigné lors de la mise en place d'un nouveau conseil municipal : afin de palier à l'absence de ce correspondant, Monsieur Vedrenne Alain a été nommé pour notre commune.

*Défense incendie : un diagnostic est en cours (finalisé début 2023) pour l'implantation de bornes, poteaux ou bâches à incendie qui devront être installées à moins de 400m de circonférence des habitations. Notre Communauté de Communes s'engage à financer ces installations à hauteur de 25 % sur une durée de 5 ans.

* Le 21ème Salon des Lecteurs en herbe aura lieu les 6, 7 et 8 octobre 2022 à Nadaillac.

*La Salle Manière de Grèzes sera prêtée du 7 au 12 novembre 2022 et du 6 au 13 janvier 2023 à un groupe international de musique classique pour répétitions. En échange, ce groupe propose de faire une représentation gratuite pour les enfants et participation libre pour les adultes au profit du RPI, le vendredi 13 janvier dans l'église de Grèzes. De plus, les élèves de Chavagnac et Ladornac auront la possibilité d'aller à la rencontre des musiciens pendant leur temps scolaire.

*Téléthon à l'église de Grèzes le vendredi 2 décembre 2022 :

Le conseil municipal propose de contacter Mme Céline Leblanc, jeune interprète locale que nous avons pu découvrir lors du concert donné le 15 août en l'église de son village de Ladornac pour assurer le concert de ce soir là.

*Suite à de multiples remarques évoquées lors du conseil et notamment suite à l'utilisation extra communale du véhicule et du matériel de la commune, l'employé communal sera convoqué pour la troisième fois par Monsieur le Maire. Un courrier RAR lui sera envoyé à ce sujet.

*Travaux d'enfouissement des 3 réseaux au Cayre : piquetage réalisé hier.

Dans l'attente du devis de France Telecom pour prise de délibération, les travaux débiteront à partir du 15 octobre 2022.

*Possibilité d'installation future gratuite d'une borne de chargement pour voitures électriques, en cours de réflexion pour le lieu d'implantation.

* Un piquetage sera réalisé le 28 septembre 2022 concernant l'éventuel bâtiment photovoltaïque sur le terrain situé à côté du cimetière afin de pouvoir déposer un dossier via le guichet unique.

*Les toilettes sèches situées à côté de la salle des mariages à Chavagnac seront transformées en toilettes publiques carrelées avec point d'eau afin de permettre l'entretien et la désinfection adaptée.

*Afin de rejoindre la demande gouvernementale pour cette fin d'année sur la diminution de la consommation électrique de chacun, la commune décide de participer en réduisant l'éclairage public au niveau de la Tour de Chavagnac et du Bourg de Grèzes (ancienne Mairie).

*Terrain ZAE Nadaillac : en attente du retour du Certificat d'urbanisme.